

Axe 2 : Restauration et mise en valeur du patrimoine

Pérenniser les efforts de protection, de restauration et de mise en valeur du patrimoine bâti (abbaye, pont, chapelle) et des espaces publics (ruelle des villages), travailler sur l'urbanisme des communes en lien avec le plan de paysage, afin de préserver ce qui fonde l'identité culturelle du Grand Site de France.



Restauration et mise en valeur du patrimoine culturel, architectural et urbain, des villages et des paysages habités

► Le plan de paysage « Plaines, Causses et Gorges de l'Hérault »

Afin de préserver et valoriser les paysages du Grand Site de France Gorges de l'Hérault de manière dynamique, en anticipant les évolutions contemporaines, les communautés de communes Vallée de l'Hérault, Grand Pic Saint-Loup et Cévennes Gangeoises et Suménoises ont initié un plan de paysage. Cette démarche locale et volontaire permet d'élaborer de manière concertée les paysages de demain en proposant un projet de territoire accompagnant les politiques publiques et en fondant une stratégie d'aménagement déclinable dans différents documents de planification.

Pour ce faire, un important dispositif de concertation des élus et du public a été mis en œuvre, à chaque étape, avec notamment une visite sur site qui a réuni les 28 élus du périmètre, et des stands sur les marchés de Gignac, Ganges et Saint-Martin-de-Londres qui ont permis d'entrer en contact avec plus de 200 personnes à Gignac en avril.

En 2019, le plan de paysage a fait l'objet d'une phase de diagnostic qui a permis de dresser un état des lieux des paysages, de réaliser un découpage du territoire en 9 sous-unités paysagères et de relever des dynamiques d'évolution des paysages comme le développement rapide de l'urbanisation.

Le diagnostic permet d'identifier des enjeux tels le maintien de l'ouverture des milieux naturels, le développement de déambulations douces sur le territoire ou encore l'accompagnement des cœurs de villages face à l'urbanisation.

Les 5 grands objectifs serviront de socle au plan d'actions du plan de paysage qui sera, lui aussi, établi et déployé

sur base d'une concertation locale en 2021.

TÉLÉCHARGER



Diagnostic - Plan de paysage des
Plaines, Causses et Gorges
de l'Hérault - (71.38 Mo)



Synthèse du diagnostic - Plan de
paysage des Plaines, Causses
et Gorges de l'Hérault - (44.65 Mo)



Atlas Cartographique - Plan de
paysage des Plaines, Causses
et Gorges de l'Hérault - (46.44 Mo)



Phase 2 : Objectifs de Qualité
Paysagère – Plan de paysage
des Plaines, Causses et Gorges de
l'Hérault - (68.66 Mo)

► Le plan de paysage Transition énergétique « Plaines, Causses et Gorges de l'Hérault »

Les communautés de communes Vallée de l'Hérault, Grand Pic Saint-Loup et Cévennes Gangeoises et Suménoises, gestionnaires du Grand Site de France Gorges de l'Hérault, ont été retenues à l'été 2019 par le Ministère de la transition écologique et solidaire pour mener un plan de paysage Transition énergétique. Les Gorges de l'Hérault font ainsi partie des 6 Grands Sites de France pilotes sélectionnés pour participer à cette démarche expérimentale.

Comment les territoires peuvent s'engager dans la transition énergétique tout en préservant leurs paysages de façon dynamique ? Comment trouver de nouvelles sources d'énergie et être plus économe tout en préservant les paysages remarquables et du quotidien ? Comment innover en matière de transition énergétique ? Autant de questions auxquelles le bureau d'études sélectionné pour mener ce plan de paysage va tenter de répondre, avec le soutien de l'Etat à hauteur de 30 000 €. Il s'agira d'apporter des réponses concrètes à l'échelle du Grand Site de France, tenant compte de ses particularités, tout en alimentant les réflexions sur le sujet à l'échelle nationale.

Fin 2020, la mission sera lancée : le bureau d'études procédera dans un premier temps au diagnostic du territoire en allant à la rencontre des acteurs du territoire dans le cadre d'une importante concertation locale. A l'issue du diagnostic, une liste d'enjeux conciliant paysage et transition énergétique sera produite et permettra de définir et localiser les points d'évolution sur le territoire des Gorges de l'Hérault, ses plaines et ses causses, à court, moyen et long terme.

Un travail mené en étroite collaboration avec le Réseau des Grands Sites de France et le Ministère de la Transition énergétique et solidaire.

► Des permanences conseils gratuites

Les communautés de communes gestionnaires du Grand Site de France Gorges de l'Hérault se font accompagner par une architecte et une paysagiste conseil.

Un diagnostic effectué en 2019 a permis de lancer la démarche qui concerne 15 communes, dont 6 sur le périmètre de la Vallée de l'Hérault. La mission se traduit par l'appui au suivi du plan de paysage et l'appui aux porteurs de projets publics et privés pour améliorer leur projet de construction, d'aménagement ou de rénovation dans une optique de cohérence paysagère pour la mise en valeur du cadre de vie. Un accompagnement gratuit et de qualité pour valoriser les projets et rechercher leur intégration paysagère.

Les permanences

Tous les 1^{ers} jeudis du mois de 9h à 13h, au Pôle aménagement-environnement de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault - 65, place Pierre Mendès France à Gignac. Prise de rendez-vous obligatoire jusqu'à la veille à 12h au 04 67 57 00 08 ou par mail : service.ads@cc-vallee-herault.fr



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT
BP 15 - 2 PARC D'ACTIVITÉS DE CAMALCÉ
34150 GIGNAC

HORAIRES D'OUVERTURE : DU LUNDI AU JEUDI DE 8H30 À 12H ET DE 14H À 17H30 ET LE VENDREDI DE 8H30 À 12H30 ET DE 14H À 17H

☎ **04 67 57 04 50**

@ **CONTACTEZ-NOUS**